

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le **27 FEVRIER** à 20 heures les membres du Conseil Municipal de MISSIRIAC se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Christelle MARCY, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 23 février 2023

Etaient présents : MARCY Christelle, TEXIER Véronique, LAMART Thierry, COURTEL Isabelle, TOUZE Annie, MAILLARD Anne-Franck, TOUZE Isabelle, ROUGIE Alexandre, JOSSET Régis, KERRAND THERY Diane, LE CALLOCH Franck, CARDIN Samuel, Virginie ANGEE LE FLOCH, Nicolas SOMME, Jérôme LE BRETON

Mr Nicolas SOMME a été élu (e) secrétaire

N° 2023 - 02 - 01

**Objet : Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan**

- Vu le code général de la Fonction publique,
- Vu le code général des Collectivités territoriales,
- Vu le Code des assurances.
- Vu le Code de la commande publique.
- Vu, le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,
- Vu, les ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre commune, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

➤ **Décide** : Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan est habilité à souscrire pour le compte de notre commune des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :
  - Décès
  - Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)

- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

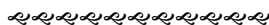
■ AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :

- Accidents du travail - Maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans**, à effet du **1<sup>er</sup> janvier 2024**
- Régime du contrat : **Capitalisation**



N° 2023 - 02 - 02

**Objet : Demande de subvention du Collège St-Julien**

Madame le Maire donne lecture du courrier reçu du collège St-Julien pour des séjours linguistiques et culturels, à Paris, en Espagne, et en Allemagne. Il sollicite une subvention pour financer les séjours de 22 élèves domiciliés sur la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions :

► **décide de voter une subvention de 15 euros par élève pour ces séjours, à savoir, pour 22 élèves, soit 330 €**

*Les membres présents ont signé*

<u>Nom – Prénom</u>	<u>Signature</u>	<u>Nom – Prénom</u>	<u>Signature</u>
MARCY Christelle		SOMME Nicolas	
COURTEL Isabelle		KERRAND THERY Diane	
CARDIN Samuel		LE BRETON Jérôme	
TEXIER Véronique		MAILLARD Anne-Franck	
LAMART Thierry		ANGEE LE FLOCH Virginie	
TOUZE Isabelle		JOSSET Régis	
TOUZE Annie		ROUGIÉ Alexandre	
LE CALLOCH Franck			

